



Vie quotidienne

Assistance

Accompagnement

L'URSSAF vous propose le service avance immédiate !

Tous les particuliers imposables ou non voulant un service à la personne, le crédit d'impôt et les aides sociales sont immédiatement déduits du montant à régler à l'organisme de services à la personne au fur et à mesure de vos paiements,

Et en un coup d'œil, vous pouvez suivre depuis votre compte en ligne les montants des avances dont vous avez bénéficié et celles encore disponibles,

Vous bénéficiez d'une réduction de 50% sur la prestation effectuée à votre domicile.

Pour vous inscrire, A VotrDom' Services se charge des formalités auprès de l'Urssaf si vous le souhaitez, et vous recevrez un email d'activation de votre compte en ligne sur [www.particulier.urssaf.fr](http://www.particulier.urssaf.fr),

Rien de plus simple, complétez et retournez ce formulaire par voie postale ou email à A VotrDom' Services :

Mme / Mr (entourer la civilité)

Nom (d'usage)

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Téléphone portable

Email

Adresse postale

➔ Joindre un RIB pour le prélèvement par l'URSSAF

---

**A VotrDom' Services** 7 rue des Artisans 85540 LA JONCHERE

06.66.55.68.29 avotrdomservices@gmail.com www.avotrdomservices.com

siret 500 134 200 00020